

DÉPARTEMENT

VAL D'OISE

COMMUNE

PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Egalité-Fraternité



PONTOISE
Ville d'Art et d'Histoire

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT
(LES HAUTS DE MARCOUVILLE)**

Arrêté n°152 / 2024

Le Maire de Pontoise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2212-2 et L.2213-6

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route, notamment en ses articles L325-1 et R417-1,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu la délibération n° 148/19 du 19 décembre 2019 approuvant le règlement de voirie,

Vu l'arrêté du n°2023-150 portant délégation à Madame Daphné SAKAYAN, Directrice des Services Techniques de la Ville de Pontoise,

Vu la demande de prolongation en date du 02/04/2024 présentée par la Société FREYSSINET (Mme KAYA),

Considérant, la réfection du parking du vendredi 12 avril 2024 au vendredi 30 août inclus, il convient d'assurer la sécurité publique,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : **Durant la période du 12 avril 2024 au 30 août 2024 inclus,** l'entrée haute du parking sera interdite sur 1 journée de 8h00 à 18h00 sur LES HAUTS DE MARCOUVILLE. Un homme de trafic sera mobilisé durant cette journée pour réguler les entrées et sorties dans le parking.

ARTICLE 2 : Tout véhicule en stationnement considéré comme gênant pourra faire l'objet d'un enlèvement conformément aux dispositions de l'article R417-10 du Code de la Route.

ARTICLE 3: La Direction Générale des Services de la Ville, Monsieur le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le **16 AVR 2024**
Pour le Maire et par délégation

- Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois, à compter de sa notification pour les personnes intéressées, ou de son affichage, pour tout tiers ayant un intérêt à agir

Fait à Pontoise, le **16 AVR 2024**

Directrice Des Services Techniques



Daphné SAKAYAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

